



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E149213

VALABLE JUSQU'AU 23/11/2023

ÉDITÉ LE 02/08/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/12/2010

Forme juridique : SARLU

Capital : 1,100

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RC

Siret : 528 851 918 00029

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 8016973

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 55302919

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 55302919

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2021

Raison sociale : ID THERMIQUE

14 RUE D'ALBON
69380 CHAZAY D'AZERGUES

Téléphone : 06 60 44 85 12

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : idthermique@yahoo.fr

Responsabilité légale :

DEVAUX WILLY GÉRANT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	01/10/2019
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	28/06/2022
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	28/06/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	28/06/2022
o Poêle ou insert bois	28/06/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	28/06/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	28/06/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LYON
16 RUE DES BROTTES
BATIMENT A
1ER ETAGE
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.